

Comment réaliser son Plan de Gestion de Solvants (PGS) ?

(1 jour)

Programme détaillé de la formation

Mise à jour : 24/06/2025

Contexte réglementaire

La Directive 2010/75 du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (Directive IED), modifiée par la Directive 2024/178 du 06 mars 2024, intégrant la Directive 1999/13/CE du 11 mars 1999 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations (Directive Solvants), a été transcrite en droit français dans l'arrêté du 2 février 1998 modifié et par plusieurs arrêtés types.

La réalisation d'un PGS est une obligation réglementaire pour tout exploitant d'une installation consommant plus d'une tonne de solvants par an. Cette obligation est réglementée par l'article 28.1 de l'arrêté du 2 février 1998 modifié relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement. Le PGS est également nécessaire dans le cas de l'option SME.

Le plan de gestion de solvants est un outil de progrès puisqu'il permet également de hiérarchiser les sources d'émission et de définir des actions prioritaires permettant une maîtrise des consommations de solvants et une réduction des émissions de composés organiques volatils (COV).

Objectifs de la formation

- Comprendre les enjeux réglementaires du PGS et du Schéma de Maîtrise des Emissions (SME)
- Savoir élaborer un PGS et un SME
- Comprendre et analyser un PGS et un SME réalisé par l'exploitant
- Acquérir les outils et méthodes de calcul permettant de réaliser un PGS conformément à la réglementation française (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement -ICPE)
- Evaluer la conformité réglementaire des rejets en COV / solvants

Programme

- Contexte et réalisation théorique d'un PGS et d'un SME
- Connaissances nécessaires à la bonne compréhension du contexte réglementaire des COV, du PGS et du SME
- Un point détaillé sur la réglementation actuelle concernant les COV
- Une présentation détaillée du PGS comprenant notamment les objectifs de la réalisation d'un PGS, les définitions des flux entrants et des flux sortants, la mise en œuvre des mesures et le contenu d'un rapport PGS
- Une présentation du SME
- Mise en œuvre pratique : cas pratiques

Public concerné

- Exploitants d'installations classées pour la protection de l'environnement
- Responsables environnement
- Ingénieurs conseil
- Administration / Inspection des installations classées

Aucune connaissance préalable n'est requise

Matériel

Afin de profiter au mieux de notre formation, nous vous recommandons vivement de vous munir de votre ordinateur portable (nous informer en cas d'impossibilité).

Un accès internet WI-FI est prévu dans la salle de formation.

Horaires et lieu

- Horaires de la formation : **9h30 – 17h30 pour les sessions à Paris, et 9h00 – 17h00 pour les sessions en visioconférence**
- Durée d'enseignement : 7 heures
- En visio-conférence :
 - L'outil Microsoft Teams est utilisé
 - Une pause de 1h pour le déjeuner
 - Deux pauses de 15 minutes (matin et après-midi)
- En présentiel :
 - Deux pauses avec collation sont prévues dans la journée (matin et après-midi)
 - Une pause déjeuner est prévue dans un restaurant proche du Citepa (les frais sont inclus dans le tarif de la formation)
- Sauf indication contraire, les formations inter-entreprises se déroulent dans la salle de formation du Citepa : **48 rue de Paradis, 75010 PARIS**

Méthodologie pédagogique et technique

- Formation **en présentiel** ou **en visioconférence**
- Formation **en groupe** (12 participants maximum)
- Formation **inter-entreprise** (des formations intra-entreprises peuvent être organisées sur demande)
- En présentiel : un support de formation papier distribué à chaque participant
- En visioconférence : un support papier est envoyé par lettre suivie au participant en amont de la session
- Méthodes pédagogiques applicatives et affirmatives
- Evaluation formative par des quizz oraux et des études de cas
- Interaction questions/réponses tout au long de la formation

Dispositif d'évaluation

Une enquête de satisfaction est envoyée à chaque participant en fin de formation afin de recueillir les commentaires et opinions des participants à la formation.

Dispositif de suivi

Une feuille d'émargement est signée par les participants et le formateur par demi-journée.

Contacts

Administratif : Valentine DALODIERE
formations@citepa.org

Technique : Tamara BRAISH
tamara.braish@citepa.org

Formatrices et formateurs



Tamara BRAISH

Docteure en chimie analytique et environnementale, diplômée de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), Tamara BRAISH a rejoint le Citepa en 2023.

Principaux domaines d'expertise

- Elaboration de l'inventaire annuel des émissions dans l'air en France pour le compte du Ministère en charge de l'Ecologie pour le secteur des solvants.
- Réalisation de PGS, SME et d'études technico-économiques pour la réduction des émissions de COV pour différents sites industriels.
- Contribution à la mise à jour du document guide sur les mesures de réduction des émissions liées à l'utilisation de solvants dans diverses activités industrielles, dans le cadre du Groupe de travail sur les questions technico-économiques (TFTEI).
- Projets : participation à la réalisation des inventaires des émissions atmosphériques pour divers pays (pays de l'ASEAN et de l'Himalaya), projets nationaux sur la réalisation de PGS et SME, TFTEI.



Corentin VANCAYSEELE

Diplômé d'un master Chimie, Analyse, Instrumentation et Industries, Corentin Vancayseele a rejoint le Citepa en 2022 en tant qu'ingénieur d'études au sein de l'unité GEREP – Réglementation – Industries – Formations – ETS – Solvants.

Principaux domaines d'expertise

Inventaires des émissions atmosphériques de l'industrie chimique et pétrochimique, réalisation de plans gestion de solvant et d'études technico-économiques pour la réduction des émissions COV, liaison DGPR pour le rapportage GEREP.